



Election au Comité Technique Paritaire Spécial

Votez FNEC-FP-FO

Vous êtes invités à voter (sur sigle) pour la désignation de vos représentants au Comité Technique Paritaire Spécial (CTPS) de votre académie.

De premiers scrutins ont eu lieu, FO a obtenu des élus :

Nantes : 2 élus avec 22,58 % des suffrages (2ème organisation)

Dijon : 1 élu avec 9,16 % des suffrages

Marseille : 3 élus avec 21 % des suffrages (2ème organisation en voix, 1^{ère} ex-æquo en sièges)

Paris : 2 élus avec 15,42 % des suffrages (2ème organisation)

Strasbourg : 1 élu avec 10,09 % des suffrages.

Le profond rejet par les personnels de la RGPP et de ses suppressions de postes et leur volonté de défendre becs et ongles leur statut de fonctionnaire d'Etat peuvent s'appuyer sur les élus FO qui défendront leurs revendications et leurs droits.

Il faut que cesse la RGPP

Les personnels n'en veulent plus, les personnels n'en peuvent plus !

Dans le contexte particulièrement difficile où ont lieu ces scrutins au CTP Spéciaux (réservés aux personnels exerçant en IA et rectorat), qui anticipent la « réforme » liberticide sur la représentativité et le « dialogue social », ces résultats expriment l'attachement des personnels à l'action syndicale indépendante pour défendre les revendications.

LA FNEC-FP-FO EST CANDIDATE A CE CRUTIN DANS TOUTES LES ACADEMIES

Les délégués FO au CTP Spécial siégeront pour :

- pour le droit de chaque agent à rester sur son poste, dans son service avec ses fonctions et ses missions,
- pour le respect du statut de fonctionnaire d'Etat,
- pour une véritable revalorisation du régime indemnitaire de TOUS, pas d'indemnités à la tête du client, alignement immédiat des indemnités sur le coefficient moyen des ministères (c'est-à-dire passer de 3,74 à 6,6),
- pour mettre fin à « l'évaluation » qui cherche à individualiser chaque agent face à la hiérarchie : assez des pressions sur les « résultats » et les « objectifs », les agents ne sont pas responsables de la diminution des postes,
- pour le respect des horaires et des congés,
- pour les droits sociaux : accès de tous les agents à une restauration de qualité à coût réduit, organisation effective de la visite médicale de prévention, revalorisation des crédits en matière d'œuvres et de prestations sociales,
- pour la garantie de prolongation des contrats des non titulaires, pas de licenciement, pas de fin de contrat, pour un véritable accès à la titularisation.

Pour FO, il n'y a pas de fatalité.

En votant FNEC-FP-FO, vous donnerez du poids au seul syndicat qui défend vos revendications en toute indépendance !